

## ABN AMRO Funds

*Société d'investissement à capital variable*

Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 78,762

(le « **Fonds** »)

### AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS « ABN AMRO FUNDS PZENA US EQUITIES » ET « ABN AMRO FUNDS ARISTOTLE US EQUITIES » DU FONDS

Vous êtes actionnaire du Fonds, pour lequel ABN AMRO Investment Solutions agit en qualité de société de gestion (la « **Société de gestion** »).

Le conseil d'administration (le « **Conseil d'administration** ») a décidé, par résolutions en date du 22 octobre 2024, de procéder à la fusion du compartiment « ABN AMRO Funds Pzena US Equities » (le « **Compartiment absorbé** »), par l'apport de ses actifs et passifs dans le compartiment « ABN AMRO Funds Aristotle US Equities » (le « **Compartiment absorbant** »), conformément à la politique d'investissement des compartiments susmentionnés du Fonds et aux dispositions de l'Article 32 des statuts du Fonds et de l'article 1(20)(a) de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la « **Loi de 2010** »), comme suit :

ABN AMRO Funds Pzena US Equities			ABN AMRO Funds Aristotle US Equities	
Code ISIN	Catégorie d'actions		Code ISIN	Catégorie d'actions
LU0979881538	Catégorie A-EUR (CAP)	absorbé par	LU0851647163	Catégorie A-EUR (CAP)
LU0979881611	Catégorie A-USD (CAP)	absorbé par	LU0849851125	Catégorie A-USD (CAP)
LU0979881702	Catégorie C EUR (CAP)	absorbé par	LU0849851398	Catégorie C EUR (CAP)
LU1670608469	Catégorie R USD (CAP)	absorbé par	LU1670605952	Catégorie R USD (CAP)
LU1329508573	Catégorie F EUR (CAP)	absorbé par	LU1329507500	Catégorie F EUR (CAP)

La fusion entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant (la « **Fusion** ») prendra effet le **13 décembre 2024** (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Compte tenu de la faible performance du Compartiment absorbé et de la difficulté qu'il a eue à augmenter ses actifs sous gestion, le Conseil d'administration estime que cette Fusion est dans l'intérêt des actionnaires des Compartiments absorbé et absorbant, car elle augmentera dans une certaine mesure la base d'actifs du Compartiment absorbant, tout en garantissant que les actifs du Compartiment absorbé soient gérés de manière plus efficace.

Le Conseil d'administration estime que le Compartiment absorbant a le même objectif d'investissement que le Compartiment absorbé et investit dans des types d'instruments similaires.

Le tableau suivant présente un comparatif des caractéristiques et les différences (en gras) entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant à la date de la Fusion. Sauf indication contraire dans le tableau ci-dessous, seules les catégories d'actions actives concernées par la Fusion sont répertoriées pour le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant.

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	<b>ABN AMRO Funds Pzena US Equities</b>	<b>ABN AMRO Funds Aristotle US Equities</b>
<b>Politique d'investissement</b>	<p>Le compartiment vise à fournir une appréciation du capital à long terme avec un portefeuille diversifié et activement géré d'actions américaines, sans aucune restriction spécifique en matière d'écart de suivi.</p> <p>Le compartiment est géré activement selon <b>une approche de sélection de titres pure/ascendante qui combine sélection quantitative et analyse fondamentale approfondie, afin de détecter les sociétés avec des modèles économiques solides et simples qui, selon le gestionnaire d'investissement, présentent une forte décote en matière de valorisation.</b> Il en résulte un portefeuille ciblé axé sur les opportunités de grande valeur (comprenant généralement entre 30 et 40 participations, cette fourchette pouvant toutefois varier en fonction des conditions du marché) <b>qui présente les convictions les plus fortes de l'équipe dans des sociétés de moyenne et grande capitalisations.</b></p> <p>Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières telles que des actions et autres participations en capital comme les parts de coopératives et certificats de participation émis par, ou les bons de souscription de valeurs mobilières, de sociétés qui sont domiciliées ou exercent une partie prépondérante de leur activité économique en Amérique du Nord.</p>	<p>Le compartiment vise à fournir une appréciation du capital à long terme avec un portefeuille diversifié et activement géré d'actions américaines, sans aucune restriction spécifique en matière d'écart de suivi.</p> <p>Le compartiment est géré activement selon une approche ascendante/fondamentale <b>de sélection de titres, conçue pour détecter les sociétés assorties d'activités de qualité supérieure, attractives en termes de valorisation et présentant des catalyseurs spécifiques.</b> Il en résulte un portefeuille ciblé à forte conviction (comprenant généralement entre 30 et 40 participations, cette fourchette pouvant toutefois varier en fonction des conditions du marché), <b>principalement investi dans des sociétés de grande capitalisation.</b></p> <p>Le compartiment investit principalement dans des valeurs mobilières telles que des actions et autres participations en capital comme les parts de coopératives et certificats de participation émis par, ou les bons de souscription de valeurs mobilières, de sociétés qui sont domiciliées ou exercent une partie prépondérante de leur activité économique en Amérique du Nord.</p>

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	<b>ABN AMRO Funds Pzena US Equities</b>	<b>ABN AMRO Funds Aristotle US Equities</b>
	<p>L'allocation d'actifs minimale sur une base consolidée (investissements directs et indirects) pour de tels titres représentera 60 % des actifs nets du compartiment. De plus, le compartiment investira un minimum de 75 % de ses actifs nets dans des titres de capital.</p> <p>Le compartiment peut investir un maximum de 10 % de ses actifs nets dans des fonds ayant été sélectionnés conformément à un certain nombre de critères qualitatifs et quantitatifs. L'analyse qualitative permet d'apprécier la stabilité et la force du gestionnaire d'investissement, ainsi que le processus et la philosophie d'investissement qu'il applique. Le processus de sélection quantitative vise à retenir uniquement les fonds ayant fait leurs preuves en matière de performance ajustée au risque.</p> <p>Les investissements en titres de créance n'excéderont pas 15 % des actifs nets du compartiment.</p> <p>Le compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des dépôts bancaires à vue, y compris des liquidités détenues auprès d'une banque sur des comptes courants accessibles à tout moment.</p> <p>En vertu des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance de ManCo et conformément aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, le compartiment exclut tout investissement direct dans des titres émis par des sociétés impliquées dans des activités hautement controversées (telles que la production de tabac et d'armes controversées) et/ou en violation grave des principes du Pacte mondial des Nations Unies.</p> <p>Ce compartiment est activement géré et est comparé au Portefeuille de référence tel que décrit à</p>	<p>L'allocation d'actifs minimale sur une base consolidée (investissements directs et indirects) pour de tels titres représentera 60 % des actifs nets du compartiment. De plus, le compartiment investira un minimum de 75 % de ses actifs nets dans des titres de capital.</p> <p>Le compartiment peut investir un maximum de 10 % de ses actifs nets dans des fonds ayant été sélectionnés conformément à un certain nombre de critères qualitatifs et quantitatifs. L'analyse qualitative permet d'apprécier la stabilité et la force du gestionnaire d'investissement, ainsi que le processus et la philosophie d'investissement qu'il applique. Le processus de sélection quantitative vise à retenir uniquement les fonds ayant fait leurs preuves en matière de performance ajustée au risque.</p> <p>Les investissements en titres de créance n'excéderont pas 15 % des actifs nets du compartiment.</p> <p>Le compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des dépôts bancaires à vue, y compris des liquidités détenues auprès d'une banque sur des comptes courants accessibles à tout moment.</p> <p>En vertu des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance de ManCo et conformément aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, le compartiment exclut tout investissement direct dans des titres émis par des sociétés impliquées dans des activités hautement controversées (telles que la production de tabac et d'armes controversées) et/ou en violation grave des principes du Pacte mondial des Nations Unies.</p> <p>Ce compartiment est activement géré et est comparé au Portefeuille de référence tel que décrit à</p>

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	<b>ABN AMRO Funds Pzena US Equities</b>	<b>ABN AMRO Funds Aristotle US Equities</b>
	<p>l'Annexe 2 à des fins d'indicateur de performance et de niveau de risque. Toutefois, la référence à ce Portefeuille de référence ne constitue ni un objectif ni une limitation de la gestion et de la composition du portefeuille et le compartiment ne limite pas son univers aux composantes du Portefeuille de référence.</p> <p>Par conséquent, les rendements peuvent s'écarter sensiblement de la performance du Portefeuille de référence.</p>	<p>l'Annexe 2 à des fins d'indicateur de performance et de niveau de risque. Toutefois, la référence à ce Portefeuille de référence ne constitue ni un objectif ni une limitation de la gestion et de la composition du portefeuille et le compartiment ne limite pas son univers aux composantes du Portefeuille de référence.</p> <p>Par conséquent, les rendements peuvent s'écarter sensiblement de la performance du Portefeuille de référence.</p>
<b>Portefeuille de référence</b>	MSCI USA TR Net	MSCI USA TR Net
<b>Devise de référence du Compartiment</b>	USD	USD
<b>Catégories d'actions</b>	Catégorie A EUR (CAP) (LU0979881538) Catégorie A USD (CAP) (LU0979881611) Catégorie C EUR (CAP) (LU0979881702) Catégorie R USD (CAP) (LU1670608469) Catégorie F EUR (CAP) (LU1329508573)	Catégorie A EUR (CAP) (LU0851647163) Catégorie A USD (CAP) (LU0849851125) Catégorie C EUR (CAP) (LU0849851398) Catégorie R USD (CAP) (LU1670605952) Catégorie F EUR (CAP) (LU1329507500)
<b>ISR</b>	Catégorie A-EUR (CAP) : <b>6</b> Catégorie A-USD (CAP) : <b>6</b> Catégorie C EUR (CAP) : <b>6</b> Catégorie R USD (CAP) : <b>6</b> Catégorie F EUR (CAP) : <b>6</b>	Catégorie A-EUR (CAP) : <b>5</b> Catégorie A-USD (CAP) : <b>5</b> Catégorie C EUR (CAP) : <b>5</b> Catégorie R USD (CAP) : <b>5</b> Catégorie F EUR (CAP) : <b>5</b>
<b>Commission de souscription max.</b>	Catégorie A-EUR (CAP) : 5,00 % Catégorie A-USD (CAP) : 5,00 % Catégorie C EUR (CAP) : 5,00 % Catégorie R USD (CAP) : 5,00 % Catégorie F EUR (CAP) : 5,00 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 5,00 % Catégorie A-USD (CAP) : 5,00 % Catégorie C EUR (CAP) : 5,00 % Catégorie R USD (CAP) : 5,00 % Catégorie F EUR (CAP) : 5,00 %
<b>Commission de rachat max.</b>	Catégorie A-EUR (CAP) : 1 % Catégorie A-USD (CAP) : 1 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 1 % Catégorie A-USD (CAP) : 1 % Catégorie C EUR (CAP) : 1 %

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbant</b>
	<b>ABN AMRO Funds Pzena US Equities</b>	<b>ABN AMRO Funds Aristotle US Equities</b>
	Catégorie C EUR (CAP) : 1 % Catégorie R USD (CAP) : 1 % Catégorie F EUR (CAP) : 1 %	Catégorie R USD (CAP) : 1 % Catégorie F EUR (CAP) : 1 %
<b>Commission de conversion max.</b>	Catégorie A-EUR (CAP) : 1 % Catégorie A-USD (CAP) : 1 % Catégorie C EUR (CAP) : 1 % Catégorie R USD (CAP) : 1 % Catégorie F EUR (CAP) : 1 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 1 % Catégorie A-USD (CAP) : 1 % Catégorie C EUR (CAP) : 1 % Catégorie R USD (CAP) : 1 % Catégorie F EUR (CAP) : 1 %
<b>Commission de gestion max.</b>	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,50 % Catégorie A-USD (CAP) : 1,50 % Catégorie C EUR (CAP) : 0,85 % Catégorie R USD (CAP) : 0,85 % Catégorie F EUR (CAP) : 0,85 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 1,50 % Catégorie A-USD (CAP) : 1,50 % Catégorie C EUR (CAP) : 0,85 % Catégorie R USD (CAP) : 0,85 % Catégorie F EUR (CAP) : 0,85 %
<b>Autres frais max.</b>	Catégorie A-EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie A-USD (CAP) : 0,18 % Catégorie C EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie R USD (CAP) : 0,18 % Catégorie F EUR (CAP) : 0,18 %	Catégorie A-EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie A-USD (CAP) : 0,18 % Catégorie C EUR (CAP) : 0,18 % Catégorie R USD (CAP) : 0,18 % Catégorie F EUR (CAP) : 0,18 %
<b>Montants des frais courants</b>	Catégorie A-EUR (CAP) : <b>1,68 %</b> Catégorie A-USD (CAP) : 1,69 % Catégorie C EUR (CAP) : <b>0,89 %</b> Catégorie R USD (CAP) : <b>0,93 %</b> Catégorie F EUR (CAP) : 0,90	Catégorie A-EUR (CAP) : <b>1,69 %</b> Catégorie A-USD (CAP) : 1,69 % Catégorie C EUR (CAP) : <b>0,90 %</b> Catégorie R USD (CAP) : <b>0,94 %</b> Catégorie F EUR (CAP) : 0,90 %
<b>Centralisation des ordres</b>	13 h 00 CET le Jour de valorisation de la VNI (J)	13 h 00 CET le Jour de valorisation de la VNI (J)
<b>Gestionnaire d'investissement</b>	<b>Pzena Investment Management, LLC.</b>	<b>Aristotle Capital Management, LLC</b>

Toutes les caractéristiques du Compartiment absorbant resteront identiques après la Date d'entrée en vigueur et cette Fusion n'aura pas d'impact significatif sur les actionnaires du Compartiment absorbant. Toutefois, comme lors de toute opération de fusion, une dilution de la performance est possible. Par ailleurs, la Fusion n'aura pas d'incidence sur la gestion du portefeuille du Compartiment absorbant.

Les actifs détenus par le Compartiment absorbé au moment de la Fusion seront conformes à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment absorbant. Dans ce contexte, les portefeuilles du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant peuvent être rééquilibrés avant et/ou après la Fusion, afin de faciliter le processus de Fusion, le cas échéant.

Tous les frais liés à la Fusion susmentionnée, y compris les frais de rééquilibrage, seront supportés par la Société de gestion.

Il est recommandé aux actionnaires d'obtenir toutes les informations dans leur pays d'origine, lieu de résidence ou domiciliation quant aux éventuelles conséquences fiscales associées à ladite Fusion.

Le **13 décembre 2024**, le Compartiment absorbant allouera à chaque actionnaire du Compartiment absorbé un nombre total d'actions de la même catégorie, arrondi au centième le plus proche d'une action. Ce nombre total d'actions sera calculé en multipliant le nombre d'actions que chaque actionnaire détient dans le Compartiment absorbé par le rapport d'échange, comme décrit ci-après. Les actionnaires du Compartiment absorbé seront de ce fait en mesure d'exercer leurs droits d'actionnaires au titre du Compartiment absorbant à compter du **13 décembre 2024**.

Le rapport d'échange sera calculé le **13 décembre 2024** en divisant la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée du Compartiment absorbé calculée le **13 décembre 2024** par la valeur nette d'inventaire par action de la même catégorie du Compartiment absorbant calculée le même jour, sur la base de la valorisation des actifs sous-jacents en date du **12 décembre 2024**.

Les revenus accumulés dans le Compartiment absorbé seront transférés dans le Compartiment absorbant. Toutes les catégories d'actions seront traitées de la même manière. Tous les frais supplémentaires pouvant survenir dans ce processus seront pris en charge par la Société de gestion afin de préserver les montants initialement accumulés.

Les souscriptions d'actions et/ou conversions en action du Compartiment absorbé ne seront plus acceptées à compter du **9 décembre 2024** à 13 h 00 (heure de Luxembourg). La Fusion n'aura pas d'incidence sur les souscriptions, conversions et rachats effectués dans le Compartiment absorbant.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative a été désignée par le Conseil d'administration du Fonds en tant que réviseur d'entreprises indépendant agréé en charge de la préparation d'un rapport validant les conditions prévues à l'Article 71 (1), points a) à c) de la Loi de 2010 aux fins de cette Fusion.

### **Droits des actionnaires**

Les actionnaires du Compartiment absorbé seront de ce fait en mesure d'exercer leurs droits d'actionnaires au titre du Compartiment absorbant à compter du **13 décembre 2024**.

À compter du **6 novembre 2024**, à 13h 00 (heure de Luxembourg), les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'approuvent pas la Fusion auront la possibilité de demander le rachat de leurs actions ou de les convertir à titre gracieux jusqu'au **6 décembre 2024**, à 13h 00 (heure de Luxembourg). Les investisseurs qui souhaitent souscrire ou convertir des actions du Compartiment absorbé au cours de cette période seront informés de la Fusion par un avis.

Les demandes de rachat ou de conversion devront être adressées à l'Agent de transfert du Fonds (State Street Bank International GmbH, succursale de Luxembourg).

En vue de faciliter la finalisation de la fusion, le Compartiment absorbé suspendra l'émission, la conversion et le rachat d'actions à partir du **9 décembre 2024**, à 13 h 00 (heure de Luxembourg).

Les documents suivants sont à la disposition des actionnaires, gratuitement, au siège social du Fonds et auprès des agences locales des distributeurs :

- les modalités communes de la Fusion ;
- la dernière version du Prospectus ;
- la dernière version des Documents d'informations clés (les « **DIC** ») du Compartiment absorbant ;
- les derniers états financiers audités du Fonds ;
- le rapport préparé par le réviseur d'entreprises indépendant agréé désigné par le Fonds pour valider les conditions prévues à l'Article 71 (1), points (a) à (c) de la Loi de 2010 en lien avec la Fusion ;

- le certificat lié à la Fusion émis par la Banque dépositaire du Fonds conformément à l'Article 70 de la Loi de 2010.

Les actionnaires ont également le droit d'obtenir des informations complémentaires relatives à ladite Fusion, sur demande, auprès du siège social du Fonds.

Les actionnaires du Compartiment absorbé sont priés de lire soigneusement les DIC des catégories d'actions absorbantes du Compartiment absorbant et d'accorder une attention particulière à la politique d'investissement, au niveau de l'ISR, aux performances passées et aux frais afin de prendre une décision en toute connaissance.

Luxembourg, le 5 novembre 2024

Le Conseil d'administration